

Domicilié **ENFANT**⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1406-4

Le 10 août 2016 à 10 heures 42
est né(e)⁽²⁾

Anouk Birgide Marie
GIRARDEAU

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)⁽²⁾

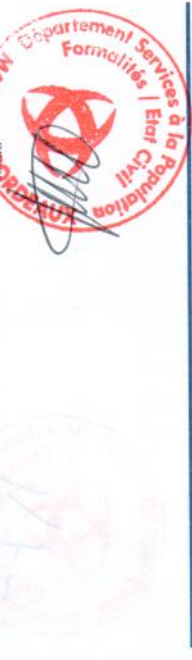
du sexe féminin à Bordeaux
(Gironde)

de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Déjà enregistré aux registres, le 11 août 2016

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

Décédé(e) le _____

à _____

Déjà enregistré aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».
(3) Dans l'hypothèse où la mère n'a pu être renseignée, acte de naissance ou de mariage non obtenu par une autorité française, la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».

ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N°

Le _____ à _____ heures
est né(e)⁽²⁾

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)⁽²⁾

du sexe _____ à _____

de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Déjà enregistré aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

Décédé(e) le _____

à _____

Déjà enregistré aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».
(3) Dans l'hypothèse où la mère n'a pu être renseignée, acte de naissance ou de mariage non obtenu par une autorité française, la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».